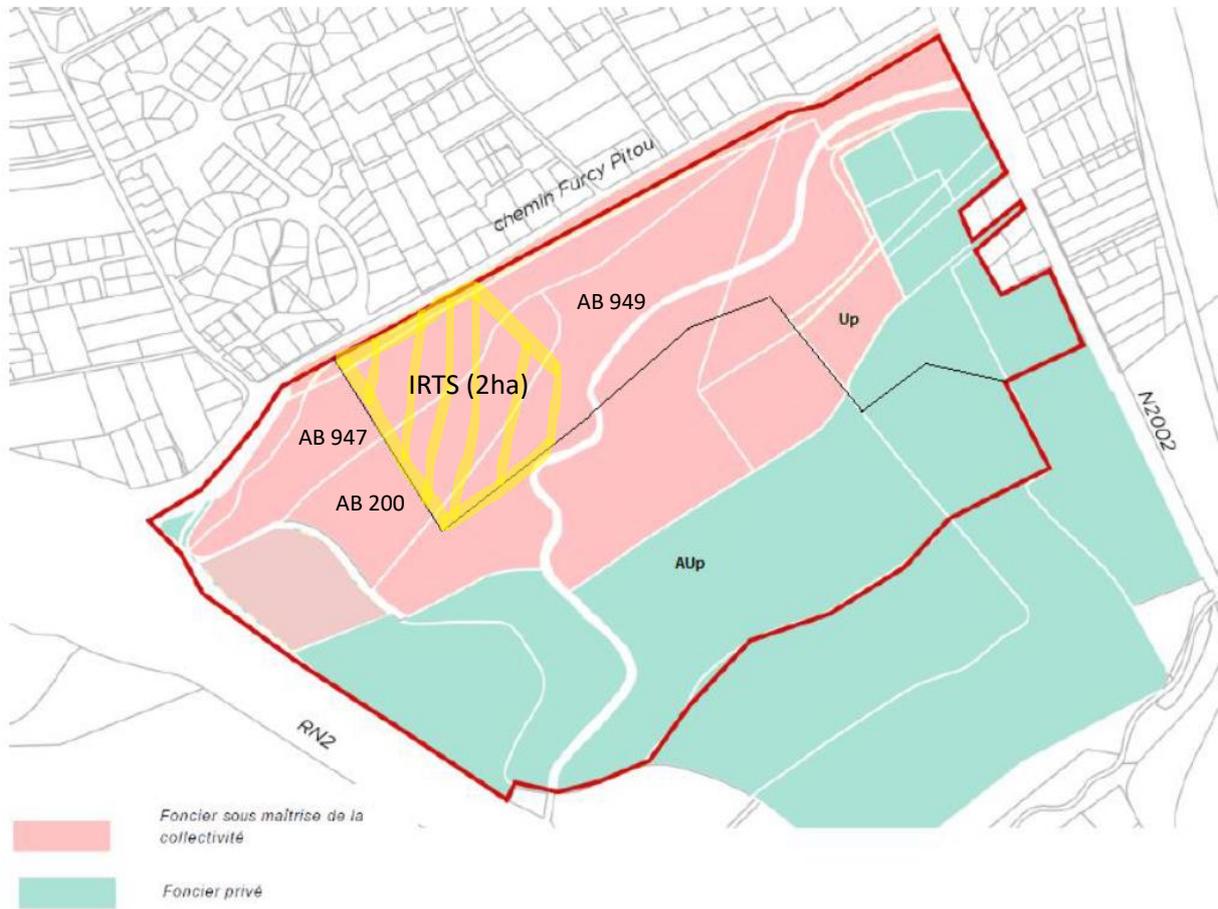


Annexe : plan site Beauvallon – implantation IRTS



Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250127-DEL001012025-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025





ADMINISTRATION MUNICIPALE

HÔTEL DE VILLE, LE 04 DEC. 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE SAINT BENOIT

A

Madame la Présidente de la Région Réunion
Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE
Avenue René Cassin Moufia B.P 67190
97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

Direction du Cadre de Vie

Service Foncier

N / RÉF :305A...../2023/DA/FON/SB/VP

Objet : Foncier pour la construction d'un nouvel IRTS à Saint-Benoît financé par la Région Réunion

LR/AR

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 30 octobre 2023 reçu en mairie le 06 novembre 2023, l'ARFIS-OI a contacté la commune de Saint-Benoît, afin de bénéficier d'un foncier à même d'accueillir un nouvel IRTS financé par la Région Réunion.

Par la présente, je vous assure de la volonté ferme de la commune, de conserver cet établissement de formation sur son territoire, en mettant à disposition un foncier d'assiette pour cette construction, dont le but est de répondre aux besoins actuels et futurs de leurs services et de leurs apprenants.

Ainsi, la commune de Saint-Benoît souhaite vous proposer un foncier situé sur le secteur de Beauvallon et vous sollicite en ce sens, afin de connaître les besoins du projet en termes de superficie.

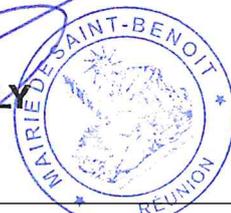
Vous assurant de notre engagement afin de permettre à l'IRTS de demeurer sur Saint-Benoît, je me tiens à votre disposition pour échanger sur le sujet, et organiser une visite de terrain, le cas échéant.

Je vous remercie par avance, de tout le soutien que la collectivité régionale pourra apporter à la réalisation de ce projet, important à l'échelle de la région Est, mais aussi de toute l'île.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Patrice SELLY



Copie : ARFIS OI

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250127-DEL001012025-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025





ADMINISTRATION MUNICIPALE

HÔTEL DE VILLE, LE 17 AVR. 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE SAINT BENOIT

A

Madame la Présidente de la Région Réunion
Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE
Avenue René Cassin Moufia B.P 67190
97801 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

Direction du Cadre de Vie

Service Foncier

N / RÉF : 4249 /2024/DA/FON/VP/SB

Objet : Foncier pour la construction d'un nouvel IRTS à Saint-Benoît financé par la Région Réunion

LR/AR 20 174 837 7542 4

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 04 décembre 2023, la commune de Saint-Benoît vous a proposé un foncier situé sur le secteur de Beauvallon, d'une superficie de 2 hectares, afin d'accueillir un nouvel IRTS.

Depuis l'envoi de ce courrier, nous avons pris contact avec Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Benoît ainsi que la DEAL, dans le but d'initier une procédure de modification simplifiée de notre Plan Local d'Urbanisme, dans le but de permettre l'implantation de cet équipement public à Beauvallon (ci-joint l'arrêté municipal prescrivant cette procédure).

Je vous informe que notre initiative a reçu, de la part des services de l'Etat, un accueil très favorable, en ce qu'il ne contrevient pas aux dispositions du Schéma d'Aménagement Régional, tout en permettant de répondre aux besoins urgents de l'IRTS.

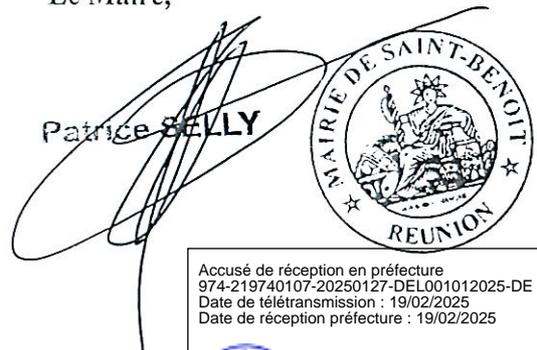
Ainsi, je sollicite par la présente, un retour de votre part, témoignant de l'engagement de la Région Réunion à réaliser le nouvel IRTS sur l'espace proposé à Beauvallon, et vous remercie par avance, de tout le soutien que la collectivité régionale pourra apporter à la mise en œuvre de ce projet.

Mes services et moi-même nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, ainsi que pour initier les procédures foncières nécessaires, au profit de la Région.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations respectueuses.

Le Maire,

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250127-DEL001012025-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025





10170

Mairie Saint-Benoît 10.12.2024

- DGA CU -
- Foncier .
DGS

Page 1 / 1

Sainte-Clotilde, le

04 DEC. 2024



REGION REUNION

www.regionreunion.com

**MAIRIE DE SAINT BENOÎT**
Monsieur PATRICE SELLY
21 RUE GEORGES POMPIDOU
97470 SAINT-BENOÎT

D2024/15950

Votre identifiant Région : 5051.3
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Béatrice ROYER
DGA PATRIMOINE ET ACTION TERRITORIALISÉE / DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DU PATRIMOINE / SERVICE
PATRIMOINE IMMOBILIER / CELLULE FONCIÈRE

Tél : 0262 31 89 22 - Mèl : beatrice.royer@cr-reunion.fr

N/REF : D2024/15950

OBJET : Saint-Benoît - Foncier pour la construction d'un nouvel IRTS

Monsieur le Maire,

Je fais suite à notre réunion du 13 septembre 2024, concernant la mise à disposition d'un foncier de 3,8 hectares constitué par les parcelles AB 200 et 947.

Notre volonté est de conserver cet établissement de formation sur le territoire de votre commune. J'ai donc l'honneur de vous faire part de mon accord sur votre proposition du 17 avril 2024 pour implanter le nouvel IRTS sur le foncier de Beauvallon, sous réserve de la validation de la procédure de modification simplifiée de votre Plan Local d'Urbanisme.

Mes services restent à votre disposition pour préparer le transfert de propriété à titre gracieux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,

Huguette BELLO

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20250127-DEL001012025-DE
Date de télétransmission : 19/02/2025
Date de réception préfecture : 19/02/2025

CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-BENOÎT
Tél : 0262 48 70 00 – Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr



CEDEX 9